

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 02 Avril, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Socio-éducative de Priaires, suite à la convocation du 29 Mars 2021.

Membres en exercice : 19

- Présents : 16

- Votants : 18

Etaient présents : **BOUCHERY** Marie-Christelle, **BERTAU** Jean-Marie, **GRATALOUP** Monique, **VIAUD** Patrice, **LIXON** Myriam, **CONSTANTIN** Jocelyne, **WIERZBICKI** Pascal, **WIERZBICKI** Nadine, **AUDÉ** Christine, **PÉTORIN** François, **LATROMPETTE** Sophie, **MOREAU** Cédric, **CHAT** Cyril, **BERTHELOT** Lucie, **GIRARDEAU** Fabrice, **TEILLET** Philippe,

Etaient absents et excusés : **GIBAULT** Florent

Etaient représentés : **DUGLEUX** Sébastien donne pouvoir à **TEILLET** Philippe
MENNEGUERRE Jean-Luc donne pouvoir à **GIRARDEAU** Fabrice

Madame le Maire remercie l'assistance d'être présente, et constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Mme Lucie BERTHELOT a été désignée Secrétaire de séance.

Préambule

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour, et, de passer ce sujet en point n° 2 :

- Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

1. Approbation du compte-rendu du 19 Mars 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2021 n'a pas apporté d'observations particulières et a été approuvé à l'unanimité.

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021

Il est rappelé au Conseil Municipal les taux 2020 :

- TH (Taxe d'habitation) : 14,56 % avec un lissage sur trois ans
- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 18,98 % avec un lissage sur trois ans
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 57,85 % avec un lissage sur trois ans
- Taux unique pour chaque taxe appliqué la 4^{ème} année.

À compter de l'année 2021, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les Communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du Département (18,88 %) est transféré aux Communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la Commune est de 37,86 % (soit le taux Communal de 2020 : 18,98 % + le taux Départemental de 2020 : 18,88 %).

Après avoir pris acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux Communal 2020 + 18,88 %), et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

- TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : 37,86 % avec un lissage du taux communal sur trois ans (2019-2022)
- TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties) : 57,85 % avec un lissage sur trois ans (2019- 2022)
- Taux unique pour chaque taxe appliqué la 4^{ème} année (2023)

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

3. Vote du Budget Principal 2021 de la Commune de Val-du-Mignon

Considérant la délibération n° 2021-17 du 19 mars 2021 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du Budget Principal de la Commune de Val-du-Mignon présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	946 393,26 €	733 281,00 €	329 422,60 €	160 771,10 €
Opérations d'ordre	138 550,40 €	10 000,00 €	10 000,00 €	138 550,40 €
Solde d'exécution reporté		341 662,66 €	14 414,24 €	
Affectation des résultats				54 515,34 €
TOTAL	1 084 943,66 €	1 084 943,66 €	353 836,84 €	353 836,84 €

VOTE : 14 POUR / 4 CONTRE / 0 ABSTENTION

4. Vote du Budget Annexe « Centre de loisirs » 2021

Considérant la délibération n° 2021-18 du 19 mars 2021 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du Budget Annexe « Centre de Loisirs » présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le Budget Annexe « Centre de Loisirs » de la Commune est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	12 150,00 €	13 914,66 €	NEANT	
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €		
Résultat reporté	1 764,66 €			
TOTAL	13 914,66 €	13 914,66 €		

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

5. Vote du Budget SPIC « Régie Energies Renouvelables » 2021

Considérant la délibération n° 2021-19 du 19 Mars 2021 portant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020,

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2021 du Budget SPIC « Régie Energies Renouvelables » présenté par la commission des finances, soumis au vote par nature,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le Budget primitif pour l'exercice 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-après :

- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Le budget « Régie Energies Renouvelables » est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 913,93 €	3 000,00 €	1 642,43 €	0,00 €
Opérations d'ordre	1 370,00 €	874,00 €	874,00 €	1 370,00 €
Résultat reporté		4 115,93 €		
Solde d'exécution reporté				1 146,43 €
TOTAL	7 989,93 €	7 989,93 €	2 516,43 €	2 516,43 €

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

6. Contrat d'achat avec la Société RESTORIA pour l'approvisionnement des denrées alimentaires brutes pour la restauration scolaire

Madame Myriam LIXON, Adjointe au Maire, chargée des Affaires Scolaires, expose au Conseil Municipal que la convention avec la société API Restauration de Biard (Vienne) pour l'assistance d'achats des denrées alimentaires et de la conception des menus prend fin le 10 juillet 2021.

Elle indique qu'avec la Société actuelle, il est rencontré des problèmes de livraison des denrées, et de communication avec le Commercial.

Aussi, elle ajoute qu'à plusieurs reprises, des élus sont allés déjeuner au restaurant scolaire, et, ont constaté que les produits n'étaient pas de qualité.

Madame Myriam LIXON poursuit, en indiquant qu'elle a rencontré la Société RESTORIA, qui propose plus de fournisseurs locaux par rapport à la société actuelle, mais aussi plus de produits bio.

Monsieur Fabrice GIRARDEAU, intervient, pour indiquer qu'il n'est pas d'accord avec les propos de la Société RESTORIA sur les produits bio, locaux etc...

Madame Christine AUDÉ conseille d'être vigilant sur le repas végétarien qui n'est qu'au stade expérimental. Celui-ci ne devrait pas être pour le moment, proposé plus d'une fois par semaine, ou, en laissant le choix aux enfants d'un autre plat.

La Société RESTORIA a déposé une offre pour assurer l'assistance aux achats des denrées alimentaires, durant l'année scolaire 2021-2022, avec les conditions tarifaires suivantes :

Variante 3 (40 % de produits durables dont 10 % de produits bio, 2 fromages par semaine)	Quantité	Prix unitaires HT	Total HT
Maternelles	6 300	1,10 €	6 930,00 €
Elémentaires	6 720	1,20 €	8 064,00 €
Adultes	140	2,03 €	284,20 €
Frais fixes	10	870,81 €	8 708,06 €
		Total HT	23 986,26 €
		Total TTC	25 305,51 €

Considérant la nécessité de servir des repas équilibrés et complets aux publics scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la Société RESTORIA.

VOTE : 18 POUR / 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

7. Subvention exceptionnelle – Association du CCRET (Collectif des Citoyens pour le Respect de l'Environnement sur leur Territoire)

Monsieur Patrice VIAUD, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que le projet participatif départemental du CCRET « Sauvons les pollinisateurs » est un projet important et intéressant pour la Commune, mais aussi pour l'école de Usseau.

Il propose au Conseil Municipal de soutenir ce projet, en accordant le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €.

Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire, ajoute que Le Président de l'association, Monsieur Michel BUNTZ a rencontré Madame Sandrine ROUSSEL, Directrice de l'école de Usseau, afin de lui proposer de faire participer les enfants de l'école au projet.

Monsieur Pascal WIERZBICKI, Conseiller Municipal délégué, annonce que la Commune souhaite adhérer au programme « apicité », afin de préserver les pollinisateurs. Il indique que le dossier est en cours d'élaboration.

Messieurs TEILLET Philippe et MENNEGUERRE Jean-Luc, membres de l'association du CCRET, ne prennent ni part au débat, ni au vote.

VOTE : 16 POUR / 0 CONTRE/ 0 ABSTENTION

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Madame Marie-Christelle BOUCHERY, Maire rappelle que les élus devront prévoir de se positionner sur des créneaux horaires proposés, pour la tenue des bureaux de vote lors des élections régionales et Départementales des 13 et 20 Juin 2021.
- 2) Madame Monique GRATALOUP indique qu'une présentation du centre de vaccination de Mauzé sur le Mignon aux Maires a eu lieu. Elle ajoute que le vaccin utilisé sera le vaccin PFIZER, que l'ouverture du centre est toujours prévue au 06 avril 2021, et, que les créneaux de rendez-vous seront organisés en ½ journée. (Estimation de 150 patients vaccinés par semaine). Madame GRATALOUP informe que l'ARS ayant ouvert l'accès à la prise de rendez-vous sur DOCTOLIB aux Communes, ainsi qu'aux particuliers en même temps, plus aucuns créneaux n'étaient disponibles. Cela repousse d'une semaine, l'inscription des habitants de VAL-DU-MIGNON âgés de + de 75 ans souhaitant se faire vacciner, qui devaient être inscrits en priorité soit 8 personnes. Madame Marie-Christelle BOUCHERY ajoute que 5 centres de vaccination resteront ouverts jusqu'en Juillet, puis 2 jusqu'en Décembre.

TOUR DE TABLE

- 1) Madame Jocelyne CONSTANTIN et Monsieur patrice VIAUD indiquent qu'ils ont rencontré Madame Irène TOSI à la « Ferme Giraud » de Thorigny sur le Mignon, pour l'organisation du festival de la 5^{ème} saison 2021. Madame Jocelyne CONSTANTIN annonce que la manifestation n'aura pas lieu le 7 Mai 2021 comme prévu, mais courant juin 2021. Elle ajoute que même si le spectacle est gratuit, il y aura obligation de s'inscrire (400 pers. Maximum), afin de respecter les règles sanitaires.
- 2) Monsieur Philippe TEILLET intervient pour préciser qu'il a été interpellé par rapport au projecteur de chez VSN, qui ennuie des habitants, en éclairant toute la nuit. Madame Sophie LATROMPETTE intervient pour signaler qu'il ne devrait s'allumer uniquement lors de passage devant les capteurs. Elle propose de se renseigner.
- 3) Monsieur François PÉTORIN s'interroge sur le fait que le bus ne s'arrête plus à Verdais (Priaires). Madame Le Maire lui répond qu'il faut 5 enfants à un arrêt, pour que le ramassage scolaire puisse avoir lieu. Ce qui n'est pas le cas à Verdais cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15mn.

Prochaine réunion : Vendredi 23 avril 2021 à 20h à la salle Socio-éducative de Priaires.

Affiché en exécution de l'article 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Val-du-Mignon, 14 Avril 2021

La Secrétaire de séance,

Lucie BERTHELOT

Le Maire,

Marie-Christelle BOUCHERY